

Etat de Vaud Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) Monsieur Hugo Moret Rue Caroline 11 1014 Lausanne

Lausanne, le 1er avril 2019

Consultation relative à la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (LCMIF; RS 414.51)

Monsieur,

Nous avons bien recu votre correspondance du 28 février 2019, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

## Présentation

Ces dernières années, le monde de la formation s'est particulièrement internationalisé. La mobilité des individus et les relations entre les institutions de formations ne connaissent pas de frontières. Cet enjeu est connu de la Confédération. En effet, depuis plus de 20 ans, elle soutient la coopération internationale en matière de formation. Cependant, aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à une révision de la loi afin que la politique d'encouragement de la Suisse puisse bénéficier de plus de souplesse et d'autonomie.

En substance, les principales modifications reposent sur deux axes. Tout d'abord, la révision vise à faire en sorte que la participation à des programmes de formations européens ne soit plus une condition sine qua non pour bénéficier des instruments d'encouragements de la Confédération. Autrement dit, l'internationalisation de la formation va au-delà des frontières et des projets européens. Il faut donc que le cadre légal s'adapte à cette nouvelle réalité.

Ensuite, l'objectif est de faire en sorte que la loi soit plus souple et qu'elle contienne les grandes lignes des possibilités d'encouragement de la Confédération. De manière concrète, la révision cherche à articuler la coopération internationale à trois niveaux : celui des particuliers, celui des institutions et des organisations et celui de l'espace suisse de formation. En revanche, il convient de préciser que la révision de la loi n'a pas vocation à créer de nouvelles mesures ou à modifier la pratique actuelle en profondeur.

## **Appréciation**

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie est convaincue qu'un espace de formation performant et compétitif est un élément essentiel pour l'attractivité de notre pays. La Suisse doit rester un pôle d'excellence. L'internationalisation du monde de la formation est une réalité à prendre en considération. En ce sens, la proposition de révision va dans le bon sens. Bien qu'elle ne constitue pas un changement de paradigme, elle apporte les ajustements nécessaires en ancrant des principes généraux dans la loi plutôt que des références particulières (aux projets européens notamment). Enfin, le maintien du principe selon lequel l'encouragement de la Confédération est une possibilité et non une contrainte est à saluer.

En conclusion, la CVCI soutient la révision de la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Il s'agit d'une adaptation utile et nécessaire de la législation. L'internationalisation du monde de la formation est une réalité qu'il convient d'accompagner en actualisant le cadre légal.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Guy-Philippe Bolay Directeur adjoint

Antoine Müller

Responsable de dossiers politiques